




MARCHE N°2026-033 :

FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'UN DISPOSITIF PERMETTANT, VIA L'ENSEMENCEMENT DE CELLULES MUSCULAIRES DANS UN HYDROGEL, LA FORMATION, LA MATURATION, ET L'ANALYSE DE LA CONTRACTION D'ORGANOÏDES MUSCULAIRES EN 3D

Questions-Réponses - Envoi n°1

Des questions ont été posées par certains candidats. Les réponses ci-dessous sont destinées à l'ensemble des candidats et doivent obligatoirement être prises en compte.

N° question	LISTE DES QUESTIONS	REPONSE du pouvoir adjudicateur
1	<p>Les documents financiers / administratifs / techniques relatifs à l'entreprise doivent-ils être traduits en français ? Nous disposons d'une version en anglais.</p> <p>---</p> <p>De plus, une signature électronique DocuSign est-elle compatible avec la plateforme PLACE ?</p>	<p><i>L'ensemble des documents doivent être traduits en français.</i></p> <p><i>Comme indiqué à l'article 19 du Règlement de la Consultation (RC) : « Il est demandé que les documents de la candidature et de l'offre soient entièrement rédigés en langue française y compris l'intégralité de l'offre technique. Néanmoins, à défaut du français, la documentation technique peut être établie en anglais.</i></p> <p><i>Si certains documents officiels des candidats sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français. »</i></p> <p>---</p> <p><i>Les candidats peuvent vérifier eux-mêmes la validité de leur signature sur la plateforme PLACE côté entreprise : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise (Voir onglet OUTILS en bas de la page d'accueil de la plateforme PLACE)</i></p> <div data-bbox="630 1496 1380 1848" style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; background-color: #e0f0ff;"> <p>OUTILS</p> <ul style="list-style-type: none">  Signer un document  <input checked="" type="checkbox"/> Vérifier la signature  Outils informatiques </div> <p><i>DocuSign France figure parmi la liste des prestataires de services de confiance délivrant des certificats de signature électronique qualifiés selon le règlement n°910/2014 « eIDAS », cet opérateur est référencé dans la catégorie « Délivrance de certificat de signature électronique » :</i></p>

		https://cyber.gouv.fr/reglementation/reglementation-identite-confiance-numerique/securite-echanges-voie-electronique/reglement-eidas/obtenir-certificat-signature-electronique/
--	--	---

Les candidats doivent néanmoins vérifier en amont que tout est conforme.